



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Geneviève MARGUERITTE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Christiane DUYME, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Cécile YOSBERGUE.

PORTEURS DE PAROLES : QUAND LES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP S'EXPRIMENT

(N°2025-483)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu la délibération n°2024-2 du Conseil départemental en date du 29/01/2024 « Objectif jeunesses 62 : pour une génération des possibles » ;

Vu la délibération n°2023-418 du Conseil départemental en date du 25/09/2023 « Faire du Pas-de-Calais un Département inclusif et accessible à toutes et tous : l'engagement

handicap » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais – Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 24/11/2025 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 24/11/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De prendre acte du constat des jeunes en situation de handicap, dans les termes du document joint en annexe, dressé dans le cadre de la démarche jeunesse et handicap, et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

De s'engager sur le principe des pistes d'actions et d'orientations à mettre en œuvre en réponse aux problématiques identifiées dans le cadre de cette démarche visée à l'article 1, telles que reprises au document en annexe à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 8 décembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

62

Pas-de-Calais

Nous Département



Conseil départemental du Pas-de-Calais - Communication / Imprimerie départementale

62

Pas-de-Calais

Nous Département



Quand les jeunes
en situation de handicap
s'expriment

PORTEURS DE PAROLES



TABLE DES MATIÈRES

- 5. Édito des Vice-présidents
- 6. Un projet lié à la volonté du Département
- 10. L'accès à la culture, au sport, aux loisirs, aux vacances
- 15. L'accès à l'éducation, la formation et l'emploi
- 23. L'accès à la santé
- 28. Le harcèlement et les discriminations
- 33. Nos engagements
- 36. Remerciements



*Je voudrais qu'on sache
que nous aussi
on peut faire des projets
avec plein de monde.*

Je veux sensibiliser.

Pas se faire insulter.

Dire qu'on n'est pas différent.



ÉDITO DES VICE-PRÉSIDENTS



KARINE GAUTHIER
Vice-présidente - Personnes
en situation de Handicap



FRANÇOIS LEMAIRE
Vice-président - Jeunesse,
vie associative, éducation
populaire, tourisme
et attractivité territoriale

Le Conseil départemental s'est fixé pour ambition politique à travers son projet de mandat d'accompagner toutes les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie, l'engagement et plus généralement la citoyenneté.

Les jeunes en situation de handicap sont souvent absents des actions « d'aller vers », de concertation des usagers.

À travers la démarche jeunesse et handicap, le Département a souhaité rendre visible ces jeunes dont le handicap est souvent une force mais pour qui la discrimination et le manque d'accessibilité sont des réalités cruelles.

Nous tenons à remercier tous les jeunes qui ont participé à cette démarche et aux structures qui les accompagnent au quotidien.

Si la loi de 2005 a permis d'améliorer la situation des personnes en situation de handicap, le chemin est encore long pour assurer à ces dernières une inclusion pleine et entière dans notre société.

Nous espérons à travers ce document apporter quelques réponses aux attentes des jeunes pour un avenir meilleur.



UN PROJET LIÉ À LA VOLONTÉ DU DÉPARTEMENT

Pour rappel, la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) de 1989 énonce que les enfants ont des droits qui doivent être respectés et rendus effectifs. La Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la France en 2010, quant à elle, décline la CIDE de façon plus précise dans son article 7 consacré aux enfants handicapés : « Les États Parties prennent toutes mesures nécessaires pour garantir aux enfants handicapés la pleine jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, sur la base de l'égalité avec les autres enfants. »

Le Code de l'action sociale et des familles et le Code de l'éducation prévoient des mesures spécifiques pour les enfants et les adolescents en situation de handicap. Ils doivent notamment être entendus quant à leurs besoins de compensation.

C'est pourquoi, l'année 2025 a été l'occasion de donner la parole aux jeunes en situation de handicap et de la rendre audible, afin de comprendre leurs réalités, leur vécu et proposer, quand c'est possible, des adaptations pour favoriser leur épanouissement et leur avenir. C'est à partir de leur parole que le Département partage cette synthèse écrite, complémentaire à une vidéo réalisée en parallèle. Le format vidéo a été celui plébiscité par les jeunes eux-mêmes pour retranscrire leur parole. La version écrite ci-après est une volonté de la collectivité d'en garder une version plus administrative permettant la communication grand public et support au débat politique.

20 ans après sa promulgation, la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » est la référence pour définir le handicap. Ainsi, le handicap est défini comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». Cette définition n'est néanmoins pas unique et se traduit en réalité par une grande diversité de situations.

Vivre avec un handicap, c'est notamment être confronté à une multitude d'obstacles et de difficultés. Que signifie alors vivre avec un handicap pour un jeune âgé de 16 à 25 ans, aujourd'hui dans le Pas-de-Calais ? Que ressentent-ils à l'école, en formation ? Comment participent-ils à la vie locale et accèdent-ils aux activités de proximité ? Qu'ont-ils à nous dire sur la vie dans le Pas-de-Calais et les adaptations nécessaires ?

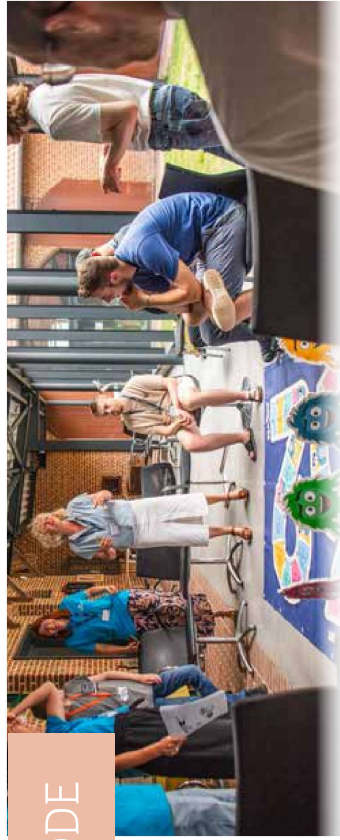
Ce sont autant de questions que le Département a souhaité poser aux jeunes en situation de handicap du Pas-de-Calais pour comprendre les réalités et les besoins de ce public spécifique dont il a fait une priorité d'action pour son projet de mandat (Objectif Jeunes 62 : pour une génération des possibles et Engagement Handicap).

OBJECTIF DU PROJET

- Faire entendre la voix des jeunes de 16 à 25 ans du Pas-de-Calais en situation de handicap
- Récouter leur parole là où ils sont, sur leurs lieux de vie
- Retracer et partager leurs constats et leurs idées
- Faire évoluer nos politiques départementales et interpeller les autres parties prenantes



LA MÉTHODE



Une équipe composée des services du pôle réussites citoyennes, du pôle solidarités, de la direction de la communication et de la direction de la conduite du changement ainsi que la maison départementale en faveur des personnes handicapées a assuré le suivi du projet. Ce dernier comportait plusieurs étapes.

Dans un premier temps, des portraits authentiques de jeunes du Pas-de-Calais en situation de

handicap âgés de 16 à 25 ans ont été réalisés par la direction de la communication. En parallèle, des portraits écrits ou photos ont été réalisés pour compléter cette phase de rencontres bilatérales. Ces interviews intimes et personnelles témoignent de parcours des jeunes, de leurs difficultés et des challenges du quotidien, de leur regard sur le handicap et de la situation des personnes handicapées dans le

département.

Dans un second temps, l'équipe projet a défini la méthode de concertation et a créé des outils d'animation adaptés à la diversité des handicaps rencontrés. Ces animations ont évolué au fur et à mesure des rencontres pour être en adéquation avec le handicap des jeunes concertés. 6 ateliers ont été mis en place en s'appuyant sur des partenaires du champ du handicap.

4 thématiques principales ont été retenues pour les concertations :

Accès à la culture, au sport, aux loisirs et aux vacances

Accès à l'éducation, la formation et l'emploi

Accès à la santé et aux soins

Harcèlement et discrimination

QUELQUES CHIFFRES

4 portraits vidéos :

- Hippolyte, handicap moteur acquis
- Marine, handicap moteur de naissance
- Yanis, handicap visuel de naissance
- Naïs, multiple dys

3 témoignages audio :

- Alix, autiste
- Virginie, schizophrène
- Valentin, syndrome cérébelleux

63 questionnaires réalisés :

à Richebourg pour le salon Handirect organisé par la mission locale de l'Artois et à Berck pour l'handuro

6 concertations :

- Calais avec Uniscité : jeunes déficients intellectuels et jeunes valides
- Saint-Omer avec l'institut des jeunes aveugles de Lille et le club de rugby de Saint-Omer
- La maison des ados de Boulogne-sur-Mer avec l'institut médico éducatif Louis Blériot de Wille
- Vieille-Chapelle à la ferme Sénéchal avec de jeunes autistes
- À la faculté d'Artois à Arras avec de jeunes étudiants
- Au centre d'éducation des jeunes sourds d'Arras

71 jeunes concertés lors de ces ateliers

Au total 141 jeunes rencontrés

EN QUELQUES MOTS

Les jeunes en situation de handicap rencontrés tout au long de l'année ont finalement les mêmes aspirations et les mêmes souhaits que les autres jeunes de la même classe d'âge. Leurs préoccupations sont avant tout celles de tous les jeunes. Pour autant, les témoignages et les histoires partagées montrent que leurs parcours de vie sont bel et bien semés d'obstacles liés davantage à leur handicap qu'à leur âge. Toutefois, les réalités sont différentes

En effet, il apparaît que les jeunes en structure ont plus souvent accès à une grande diversité d'activités culturelles, sportives, de loisirs et disposent d'un accompagnement global qui prend en compte toutes les dimensions de leur quotidien y compris les questions de santé. Les jeunes sont épaulés et suivis par des professionnels qui font bouger les lignes pour faciliter l'accessibilité, sans parfois que les jeunes eux-même s'en rendent compte.



L'ACCES À LA CULTURE, AU SPORT, AUX LOISIRS, AUX VACANCES

pas l'habitude de fréquenter, la crainte du regard des autres sur leur handicap mais plus largement sur eux. Ces éléments représentent un frein important dans leur quotidien. Et en même temps, ces mêmes jeunes crient à une plus grande reconnaissance de ce qu'ils sont avec leur handicap, vu en grande majorité comme une force. Enfin, si beaucoup de réponses sur la façon dont est vécu le handicap restent neutres (« ça va »), elles traduisent aussi une forme de protection et de pudeur. Ces jeunes se trouvent confrontés à d'autres freins comme la timidité, le stress ou le regard des autres.

Pour autant, les jeunes rencontrés aspirent à s'émanciper, à vivre pleinement autonomes, à s'engager, à accéder à l'ensemble des activités offertes à leur génération, à réaliser leur rêve. La plupart des problématiques évoquées sont celles de beaucoup de jeunes qu'ils soient en situation de handicap ou non. Mobilité, coût des vacances et des loisirs en général, harcèlement, moqueries, angoisse, peur de s'exprimer et de s'exposer au regard des autres... Si certains problèmes sont exacerbés en fonction du handicap, ils restent des réalités vécues par de nombreux jeunes aujourd'hui.

souvent décrit comme une bataille, « je me bats », « c'est difficile », « compliqué ». D'autres évoquent le courage nécessaire pour arborer cette vie normale, « il faut avancer », « vivre comme tout le monde ». Le handicap, le courage et le combat deviennent des valeurs identitaires partagées par les pairs, « une force » pour affronter la société et trouver le moyen d'y exister, à travers la difficulté, l'adversité. Peut-être faut-il affirmer son handicap, le revendiquer auprès de la société pour favoriser sa propre inclusion.

De façon explicite, les obstacles rencontrés relèvent surtout de problèmes pratiques et plutôt communs. On retrouve le manque d'aménagements sur les postes, les problèmes de mobilité, l'absence d'informations sur les disponibilités d'emplois et de stages et le manque de formations adaptées. En revanche, plus le niveau d'étude est élevé, plus le sentiment de discrimination est fort au regard des compétences qui ne sont pas reconnues.

Un frein important a néanmoins été évoqué à de multiples reprises et relève plutôt d'une barrière psychologique, à savoir la peur de s'exprimer auprès des adultes à un guichet, dans des lieux qu'ils n'ont

Ainsi, au regard des constats et des idées des jeunes, il apparaît que défendre et rendre effectifs leurs droits, c'est avant tout rendre effectifs les droits des jeunes au sens large. C'est prendre en compte toutes les singularités et construire une société meilleure pour toutes et tous. Ce sont 2 engagements forts du projet de mandat: soutenir toutes les jeunes et contribuer à faire du Pas-de-Calais un territoire inclusif.

culturel et sportif et en soutenant les associations et collectivités locales. Le Département peut ainsi facilement se saisir de cette synthèse pour nourrir ses politiques publiques déjà inclusives.

L'un des freins principaux identifié porte sur l'accessibilité notamment en transports en commun adaptés. Sur ce point, notre collectivité n'a pas la compétence principale mais peut porter la voix de ces jeunes pour contribuer à adapter les mobilités dans le département.

La première question posée aux jeunes rencontrés porte sur l'accès à la culture, au sport, aux loisirs et aux vacances. C'est un sujet important, pour lequel les jeunes ont des propositions concrètes. Pour faciliter la participation aux activités et pratiques culturelles, sportives, de loisirs et aux vacances, les jeunes soulignent la nécessité d'aides financières et humaines mais prioritairement la nécessité de rendre visible l'offre territoriale souvent méconnue.

Leur discours vient conforter l'engagement porté par la collectivité depuis de nombreuses années en proposant des dispositifs adaptés dans le champ



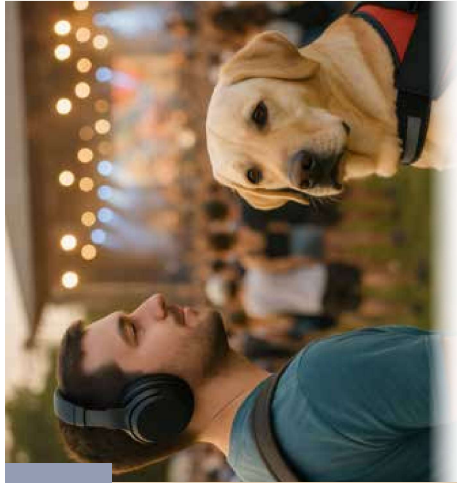
BON À SAVOIR

- ▶ 52 % des personnes en situation de handicap interrogées par l'enquête de la Fondation Malakoff Humanis Handicap (avril 2022) estiment que l'accès à la culture est difficile même si ce taux a diminué de 9 points depuis 2017. Les principaux freins sont : le prix cité par 40 %, l'affluence par 27 % et l'accessibilité des lieux par 19 %.
- ▶ D'après l'INSEE (enquête handicap santé 2008), 24,8 % des personnes en situation de handicap âgées de 25 à 49 ans pratiquent un sport (contre 48,3 % dans l'ensemble de la population de cet âge).
- ▶ 37,6 % des personnes handicapées déclarent en 2022 ne pas avoir les moyens de partir en vacances une semaine contre 20,4 % pour les non-handicapés.
- ▶ Les études statistiques récentes sont rares sur ces sujets pour la tranche d'âge des 15-25 ans en particulier celles relatives aux vacances. Néanmoins, les données pour les adultes en situation de handicap montrent des freins importants pour accéder aux pratiques sportives, culturelles, de loisirs et aux vacances.

- ▶ Seules 16 à 19 % des personnes handicapées sortent de manière autonome sans accompagnement.
- ▶ Pour les jeunes en général, selon le baromètre UCPA / CREDOC, 72 % des 16-25 ans font du sport au moins une fois par semaine. Les activités les plus répandues sont la musculation et le fitness (46 %) puis les sports collectifs (28 %) et la course à pied (20 %).
- ▶ Selon le rapport « sorties culturelles des français en 2023 » du ministère de la culture, 78 % des 15-24 ans déclarent être allés au cinéma dans l'année, 31 % ont assisté à un concert ou une pièce de théâtre. Cette tranche d'âge a un taux de fréquentation culturelle plus élevé que la moyenne.
- ▶ Seuls 32 % des 7-19 ans lisent tous les jours ou presque dans leurs loisirs. L'usage des écrans est 10 fois supérieur à la lecture dans cette tranche d'âge.

LES CONSTATS DES JEUNES

De manière contrainte ou volontaire, les jeunes choisissent des activités culturelles et sportives plus solitaires, voire à domicile, peu coûteuses (marcher, écouter de la musique, faire de la musculation). Ils l'expliquent par un manque de clubs accueillants, des difficultés d'accès par manque de transports en commun ou par des freins rencontrés lors des déplacements (absence de permis ou de véhicule, fréquence trop faible des transports en commun, inadaptations de ces derniers) ou par une volonté personnelle de pratiquer seul.



Peu de jeunes sont adhérents à un club sportif. Ils peuvent pratiquer une activité mais ponctuellement. Le manque de matériel adapté lors de la pratique et l'accompagnement humain sont souvent soulignés. Certains jeunes évoquent également des difficultés d'intégration dans les structures ou dans les groupes dans le cas de sports collectifs.

Je ne me sens pas à l'aise.

C'est plus facile de faire du sport avec les sourds, c'est compliqué avec les entendants. En faisant avec des entendants, j'arrivais pas à comprendre ce qu'ils faisaient.

Moi je fais du badminton, avant je faisais de la natation avec des entendants, j'étais la seule personne sourde. On passait par le mime, ou je regardais ce qu'ils faisaient et j'essais de faire pareil.

Pour quelques jeunes, le sport est vécu comme un moment de détente, de lâcher-prise, de dépassement et de réalisation de soi. C'est une manière de sortir de l'étiquette de « personne handicapée » pour celle de « sportif ».

En matière culturelle, l'offre leur semble insuffisante (exemple : peu de séances de cinéma adaptées au handicap sensoriel) ou trop éloignée de leurs lieux de vie (à Lille, à Paris) et donc inaccessible.

Le problème avec le cinéma, c'est que des fois ils mettent pas de sous-titrés.

Moi souvent je suis bloqué pour aller au cinéma, y a jamais les sous-titres, ou alors il faut aller voir les films en VO.

Les jeunes en établissements ont davantage d'opportunité d'accès à des activités culturelles et sportives ainsi que des sorties diversifiées. En effet, pour ces derniers, l'accès au sport, à la culture, aux loisirs est facilité par les professionnels. L'ouverture culturelle est largement impulsée. Les professionnels s'attachent à proposer des activités variées et s'assurent de l'accessibilité de l'offre proposée. Ce constat est similaire pour les étudiants. L'université offre de nombreuses opportunités en matière d'accès aux pratiques sportives notamment.

La dernière fois on a été au théâtre, ils nous ont mis une table exprès pour nous. Ils nous ont mis des places pour nous pour voir le théâtre. Pour être proches et pour bien voir. Et c'est en relation directement avec l'Institut. Ah oui. En fait, c'est l'éducatrice qui s'occupe de ça et qui appelle et qui demande vraiment spécifiquement.

Au Mainsquare, y a eu un interprète l'année dernière. Pour la première fois, j'ai vu un interprète qui signait les chansons, c'était magnifique, mais c'est cher.

Ils soulignent également la peur du regard des autres et les moqueries qui entravent une pratique épanouissante.

Pour faire du sport, faut pas avoir peur du regard des autres, faut le faire pour soi.

Je faisais du basket, mais je me faisais critiquer par les autres membres de l'équipe. Je n'ai pas voulu le dire à l'éducateur.

Le frein de l'accès physique est souvent évoqué : inadaptations des lieux et des espaces de pratique mais aussi et surtout difficultés de déplacements pour aller vers les équipements et les clubs. Les réseaux de transports ne prennent pas suffisamment en compte les handicaps et ne proposent pas assez de moyens de compensation. Les horaires et le coût sont aussi remontés comme des obstacles à l'accessibilité. Pour les jeunes qui habitent en campagne, pour rejoindre les structures sportives et culturelles, cela peut être compliqué du fait des horaires, de fréquence de passage trop faible et d'inadaptations.

Comme tous les jeunes de leur âge, les jeunes évoquent des pratiques sportives et culturelles compliquées du fait d'une méconnaissance de l'offre locale et une mauvaise communication sur l'existant. À titre d'exemple, aucun jeune rencontré lors de la concertation à l'école des sourds d'Arras ne connaît le dispositif Sac à dos. Les animateurs des concertations ont cité à plusieurs reprises des exemples d'activités accessibles, portées par la collectivité ou par les partenaires. Ces exemples étaient souvent inconnus des jeunes.



- ▶ Selon l'étude INSEE de 2024 « Emploi, chômage, revenus du travail », plus de trois millions de personnes âgées de 15 à 64 ans sont reconnues handicapées par l'administration en France en 2023 dont 45 % sont actives, contre près des trois quarts de l'ensemble de la population de cet âge. 39 % ont un emploi, près de deux fois moins que la moyenne de la population. Parmi les handicapés qui occupent un emploi, les deux tiers travaillent à temps complet, contre 83 % de l'ensemble. Enfin, en 2023, le taux de chômage des personnes handicapées est de 12 %, près du double de celui de la population totale (7 %).
- ▶ Le risque d'être au chômage plutôt qu'en emploi – à sexe, âge, diplôme et lieu d'habitation comparable – est deux fois plus élevé pour les personnes reconnues handicapées que pour les autres. Lorsqu'elles sont au chômage, les personnes handicapées y restent plus longtemps.
- ▶ Le handicap limite l'étendue des tâches qui peuvent être exercées. Il peut réduire aussi l'ampleur du réseau social que l'on peut mobiliser pour trouver un emploi. De plus, la scolarité des personnes handicapées étant plus difficile, elles disposent souvent d'un niveau de diplôme inférieur à la moyenne.
- ▶ Le taux de chômage des jeunes en situation de handicap est proche des 34 % contre 19 % pour l'ensemble des 15-24 ans.

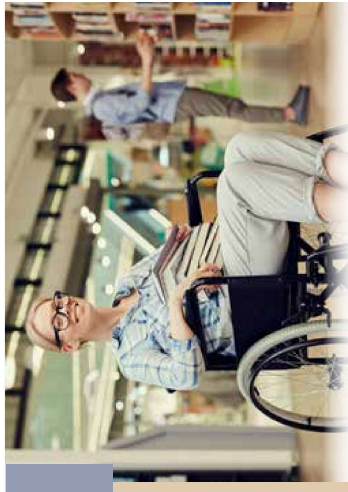
- ▶ Selon une enquête de l'Institut Français de l'Opinion Publique (IFOP), 3 personnes en situation de handicap sur 4 considèrent que leur handicap a constitué un frein à un moment ou à un autre à leur évolution professionnelle. 63 % des personnes affirment avoir déjà dû changer de métier ou de poste à cause de leur handicap, dont 28 % à plusieurs reprises.
- ▶ Selon la note d'analyse de mai 2025 « Jeunes en situation de handicap : une mobilité sociale entravée », les jeunes en situation de handicap sont aussi quatre fois plus nombreux à n'avoir jamais travaillé que les autres jeunes (6 %). L'écart est plus marqué pour les jeunes favorisés (4,9 fois) que pour les jeunes défavorisés (3,3). Le handicap multiplie le risque de sortir du système éducatif sans diplôme par 3,7 pour un jeune favorisé contre « seulement » 2,1 pour un jeune défavorisé. Ainsi, en cas de handicap, une origine sociale élevée protège moins contre l'échec scolaire et l'exclusion du marché du travail.
- ▶ En moyenne, les jeunes en situation de handicap occupent des positions sociales moins élevées que les autres jeunes. Parmi les jeunes handicapés vivant en logement ordinaire et sortis de formation initiale depuis cinq à dix ans entre 2014 et 2020, seuls 20 % ont atteint le statut de cadre, profession intellectuelle supérieure ou profession intermédiaire

LES CONSTATS DES JEUNES

Être jeune en situation de handicap face à l'accès à la formation ou à l'emploi, c'est avant tout devoir composer avec sa propre histoire, son propre vécu. Les jeunes font face à de nombreux obstacles au quotidien qui nuisent à leur réussite à l'école ou en formation mais font parfois face à un manque de compréhension et d'écoute de leurs réalités.

Un grand nombre de jeunes est confronté à des obstacles dans leur parcours scolaire en lien avec leur handicap, ce qui nuit fortement à leur réussite éducative. L'éducation doit être un processus d'épanouissement et d'émancipation. Or, les discours des jeunes sont souvent empreints d'échecs, de déception, d'injustice, de manque de compré-

hension. L'école semble être pour tous une étape compliquée dans leur parcours personnel. Ils identifient néanmoins des succès et proposent de nombreuses idées pour améliorer les choses et favoriser un meilleur respect de leurs droits. Cela s'explique par des inadaptations des contenus des cours, du manque



L'ACCÈS À L'ÉDUCATION, LA FORMATION ET L'EMPLOI

Aux questions « que veulent les jeunes en situation de handicap », « comment s'est déroulée la scolarité ? » « Comment accèdent-ils à l'emploi », il apparaît essentiel de répondre : « que propose la société ? », « qu'offre t'elle comme champ des possibles ? ». En effet, si l'intégration des enfants et des jeunes en situation de handicap à l'école et au travail a beaucoup progressé ces dernières années, les trajectoires personnelles et professionnelles des jeunes rencontrés sont marquées par des obstacles et des contraintes importantes. Les difficultés d'accès à l'emploi commencent dès le plus jeune âge. Les scolarités sont soumises à des ruptures de parcours et les jeunes handicapés sont souvent moins diplômés que les autres jeunes. Les employeurs sont parfois réticents face au handicap et le monde du travail est largement inadapté à celui-ci.

C'est la thématique la plus riche. Ce qui est tout à fait logique puisque la majorité des jeunes rencontrés étaient à l'école, en formation ou en recherche d'emploi. Néanmoins, il apparaît des parcours encore compliqués en milieu scolaire, des situations d'échecs douloureuses, de rejets et de discriminations, malgré des avancées qui doivent être soulignées. L'accès à l'emploi est difficile, encore plus que pour les autres jeunes. Cela transparaît clairement dans les discours des jeunes.

Les jeunes revendiquent néanmoins leur autonomie, des espaces de vie et de travail épanouissants. Ils veulent être considérés comme des personnes à

J'ai appris en même temps que les autres. Et je ne vois pas pourquoi quelqu'un comme moi ou d'autres avec un handicap ne puisse pas apprendre aussi bien que les autres ou pareil que les autres. Pour moi, c'est la même chose parce que tout le monde a un handicap. Genre, il y a des personnes qui portent des lunettes, il y a des personnes qui ont deux fois plus de droits, mais on fait avec notre handicap.



Pour les jeunes ayant suivi l'entièreté de leur cursus scolaire en classe ordinaire, le parcours a souvent été difficile. Le soutien de l'entourage, des proches apparaît indispensable. Ce sont souvent les parents qui « bataillent » pour trouver des solutions, permettre à leur enfant de se faire une place, d'être accepté, pris en compte. Ils développent des astuces pour faciliter leur quotidien scolaire. L'aide humaine et les adaptations techniques possibles en fonction du handicap sont bien identifiées comme des éléments facilitateurs pour permettre aux jeunes de fréquenter l'école comme les autres; néanmoins certains handicaps sont moins reconnus ou repérés tardivement (exemples: dys, TDAH...) ce qui impacte la scolarité et la relation entre l'enfant/jeune et son enseignant.

La scolarité peut être aussi empêchée par des soins réguliers, des rendez-vous médicaux hebdomadaires qui empêchent l'assiduité. La conciliation des emplois du temps est trop complexe. Le cursus classique peut être ressenti comme trop exigeant, pas assez adapté dans son contenu et dans les méthodes éducatives proposées. Les jeunes se sentent en retard par rapport aux autres. Ils ne se sentent pas compris, la singularité de leurs besoins insuffisamment pris en compte. Ils subissent leur scolarité voire abandonnent.

Pour les enfants qui ne sont pas en classe ordinaire et qui font l'expérience de classes externalisées ou de dispositifs adaptés avec des temps en inclusion, le ressenti et le vécu varient entre plaisir et fierté d'être des élèves comme les autres et peur de ne pas être à la hauteur, d'être mal accueillis. L'ouverture d'une unité d'enseignement en milieu ordinaire permet, en particulier pour les jeunes à l'IME, de faire de nouvelles rencontres, de sortir d'un entre soi perçu comme protecteur et rassurant mais enfermant. Néanmoins, les jeunes soulignent que les objectifs d'inclusion ne sont pas atteints. Leur classe est séparée, les aménagements d'horaires ne leur permettent pas toujours de partager du temps avec les autres élèves. Ils rapportent qu'ils restent souvent entre eux. La différence leur apparaît trop marquée. L'expérience

Une minorité, ils ne comprenaient pas pourquoi j'étais... Pourquoi un élève handicapé, avec un handicap, était dans leur classe. Mais au fur et à mesure des années, ils ont compris.

J'ai eu des problèmes avec ma prof de cuisine. Je n'étais pas bien, les seuls qui me croyaient c'étaient mes parents. On a l'impression d'être mal compris. Si on me disait de retourner dans mon ancien lycée, je dirais pas non.

Quand les gens ils me disaient t'es dans quel lycée, je disais je ne suis pas dans un lycée, je suis dans un IME, et du coup on se faisait insulter. Je suis resté 2 ans déscolarisé parce que j'ai eu une dépression sévère. Je peux plus être scolarisé en milieu ordinaire mais j'aimerais bien parce que je n'aime pas l'IME.

de l'inclusion à l'école est à la fois vécue comme une envie, une fierté parfois et en même temps une peur, un rejet.

L'université apparaît être à la fois le lieu d'une meilleure prise en compte du handicap, d'un accompagnement sur mesure, plus adapté alors même que les dispositifs légaux ne sont pas toujours accessibles au regard de l'âge. L'intégration y est meilleure pour les jeunes en situation de handicap. Le soutien apporté par les autres étudiants valides est un vrai levier dans la réussite des parcours scolaires.

Le harcèlement subi très vite dans les échanges lorsque la conversation porte sur l'école. La moitié des participants a déjà été victime de harcèlement et a subi des moqueries liées au handicap. Les moqueries et les mises à l'écart sont importantes et une grande majorité des jeunes rencontrés a vécu une situation de harcèlement. L'avancée en âge semble permettre de réduire ces violences vécues entre élèves. Le regard change et ils se sentent mieux acceptés.

À l'inverse, les jeunes qui partagent des expériences positives à l'école pointent les enseignants. Ce sont ces derniers qui contribuent, par leur posture, leur bienveillance, leur pédagogie à rendre l'expérience scolaire positive et à lever les freins. Les aménagements en petits groupes, notamment aux lycées, à l'université ou en formation supérieure sont évoqués ponctuellement. L'écoute, la sympathie et l'accompagnement d'adaptation, faute d'écoute ou de

Leur parole n'est pas toujours prise en compte dans leur choix d'orientation. Ils la définissent comme un apprentissage subi et contraignant. Ils ont de jeunes de la même classe d'âge, une méconnaissance des opportunités et des possibilités de métiers offertes.

Moi, je n'étais pas présent quand on a parlé de mon projet professionnel.

Moi aussi j'aimerais bien être moniteur éducateur. Vraiment mon rêve ce serait d'être policier, mais c'est pas possible, je suis sourd.

Moi au départ, je voulais être ATSEM, mais c'est compliqué pour les embauches, donc je fais une préformation pour devenir éducatrice de jeunes enfants, à l'AFERTES.

L'insertion professionnelle et la découverte du monde du travail sont complexes. L'accès au stage et à l'apprentissage est un passage compliqué, comme de nombreux jeunes aujourd'hui. Le handicap vient ajouter un obstacle supplémentaire dans leurs recherches. Les jeunes essuient de nombreux refus. Les employeurs potentiels ne sont pas toujours formés, sensibles ou en capacité matérielle de proposer des conditions adaptées d'accueil. Les services publics et les associations

sont des lieux d'accueil réguliers des jeunes en situation de handicap. L'accès au secteur privé passe souvent par le réseau, l'entourage, la structure qui facilitent l'obtention de bonnes conditions.

Mon objectif c'est de devenir coiffeuse. Y a beaucoup de refus parce que je suis sourde. J'ai fait des stages et ça s'est bien passé. Il faut le CAP et je l'ai pas encore. faut que je trouve un autre objectif, la petite enfance du coup. Je suis intéressée pour passer le CAP, mais y a toujours eu des freins, toujours compliqué, j'ai fait des stages dans plusieurs villes différentes, mais vraiment par rapport à ma surdité, ça ne fonctionnait pas. J'ai une amie qui a réussi, mais c'est assez loin pour avoir une formation, donc bon... beaucoup de refus.

L'entrée sur le marché du travail est vécue ou projetée comme particulièrement délicate. La principale difficulté réside dans les étapes pour arriver à décrocher un emploi. La recherche d'un emploi est difficile, longue, ponctuée de refus. Le manque d'expériences antérieures est évoqué. Le manque d'offres d'emploi à proximité pour éviter de s'exporter géographiquement et d'offres adaptées à leurs handicaps

est aussi remonté. L'entretien d'embauche est un exercice particulièrement complexe pour un grand nombre de jeunes. Ils soulignent des difficultés à se présenter à se « vendre », se valoriser. Ils n'ont pas toujours les codes du monde du travail. Pour les jeunes avec des troubles autistiques notamment, l'entretien d'embauche est un épisode particulièrement stressant. Ils se sentent submergés

d'émotions et d'angoisse et n'arrivent pas à passer cette épreuve. Ils ont peur également du regard de l'employeur. Ils appréhendent les conditions d'accueil, les adaptations de poste. La crainte d'être confronté à des difficultés d'intégration lors de l'arrivée en poste est largement éprouvée par les jeunes qui sont en recherche d'emploi.



Ils soulignent un besoin d'être accompagnés dans ces étapes et d'être mieux préparés. Les familles, les éducateurs des structures et les professionnels de l'insertion et de l'emploi sont perçus comme facilitateurs pour dépasser cette étape de l'entrée en emploi mais ils rapportent aussi le besoin de davantage de sur mesure pour ces accompagnements. L'expérience des discriminations apparaît aussi à demi-mot.

Les employeurs ils sont habitués à accueillir des personnes typiques mais quand c'est des personnes atypiques

On n'a pas toujours les codes pour l'entretien d'embauche et du coup on a peur

Quand je vais chercher du travail, mes collègues, vont être entendants, faut qu'ils s'adaptent à moi aussi.

J'ai fini mes études, je cherche un emploi. J'ai un CAP petite enfance, j'ai un bac pro accompagnement service à la personne et un bac pro artisanat métier d'art, option communication visuelle [créer des affiches, c'est ça qui m'intéresse le plus]. Pour l'instant, je suis aidée par une personne qui est une éducatrice, elle m'aide à m'inscrire à France travail à m'expliquer c'est quoi la mission locale. J'ai eu des RV cette semaine et pour l'instant on m'a proposé Cap emploi. Je vais être accompagnée par sourd média : c'est bien parce qu'on va m'expliquer la situation professionnelle. J'habite dans un appartement inclusif à Hras. Ça se passe bien.

Je veux être dans une entreprise adaptée plus tard. Le milieu adapté, j'aime bien. C'est plus calme en ESAT. Pour pouvoir prendre plus le temps, que ce soit plus calme.

Pour faciliter cette étape de l'entrée en emploi, les jeunes pensent que être plus à l'aise à l'oral, rencontrer les employeurs et les potentiels collègues doivent être davantage sensibilisés pour accepter leur place au sein de l'équipe.

Pour les jeunes qui ont vécu l'expérience du service civique, le dispositif est identifié comme un vrai levier dans les parcours. Il leur

sensibilisation et le changement de regard. Le service civique inclusif permet aussi une ouverture d'esprit, la rencontre avec l'autre dans des contextes inhabituels pour les jeunes. Pour les jeunes en situation de handicap, c'est une expérience humaine, qui développe le sentiment d'utilité. C'est un outil pour affiner le projet professionnel, identifier ce que les jeunes ne veulent pas faire.

Je pense qu'il y en aura quelques-uns qui pourront nous freiner, nous dire « non, nous on ne vous croit pas, votre profil ne correspond pas ». Et il y en a d'autres qui vont dire avec plaisir, vous pouvez commencer lundi sur ce poste, je vais vous expliquer tout ça

La diversité au travail c'est important c'est pour ça qu'il faut sensibiliser les employeurs. Certains recrutent des personnes handicapées et c'est très bien. On devrait les valoriser.

Les moyens de déplacements et les difficultés de mobilité apparaissent également comme un frein important pour accéder à une formation, un apprentissage, un stage, un emploi.

ceux qui ont le permis et disposent d'un véhicule, c'est une vraie liberté, une entrée dans l'autonomie, comme pour la majorité des jeunes de leur âge.

Ma première heure de conduite, je me sentais un peu libre.



Toutefois, l'échec scolaire de certains jeunes est une vraie douleur. Certains ont refusé de s'exprimer sur cette étape de leur parcours. D'autres soulignent que les échecs à l'école ou en emploi sont aussi dus à une difficulté à se reconnaître en situation de handicap. C'est une réalité importante à prendre compte, notamment pour les jeunes majeurs rencontrés.

« Je suis dyspraxique, dysgraphique et dyscalculique. Je le vis plus ou moins bien. Mais je suis principalement dans le déni. Pour moi ça n'existe pas et je suis comme les autres. Et je vis ma vie normalement. »

L'accès à l'éducation, la formation et l'emploi dépend en majorité de l'aide et de l'accompagnement proposés et des adaptations proposées des enseignements et des espaces.

LES IDÉES DES JEUNES

- **Accompagner les étudiants en situation de handicap notamment pour l'autonomie dans le logement, se repérer et évoluer dans une nouvelle ville, assurer son suivi médical**
- **Former les enseignants et les équipes éducatives au handicap**
- **Améliorer la préparation à l'emploi par des mises en situation, notamment pour l'entretien d'embauche, savoir se présenter, comprendre les signes, gérer le stress et l'émotion spécifique liés à l'entretien**
- **Mettre en place des outils pédagogiques pour les employeurs afin de lutter contre la discrimination à l'embauche**
- **Valoriser les entreprises et les employeurs qui embauchent des jeunes en situation de handicap**
- **Lutter contre le harcèlement et les violences subis à l'école notamment au collège**
- **Développer les actions de sensibilisation au handicap dans les écoles**
- **Promouvoir le service civique dont le service civique en binôme**
- **Favoriser l'accès aux jobs étudiants**
- **Faciliter les démarches administratives pour les étudiants en situation de handicap (parcours simplifié)**

- Sensibiliser les employeurs
- Développer une meilleure accessibilité des environnements de travail
- Apporter un soutien financier aux employeurs qui recrutent des jeunes en situation de handicap
- Faciliter la recherche d'emploi pour les jeunes en situation de handicap notamment dans la constitution d'un réseau
- Faciliter l'accès à un lieu d'apprentissage ou de stage
- Développer l'information sur les offres de stage et d'emplois
- Développer le travail en petits groupes et l'adaptation des enseignements à l'école
- Assurer l'accessibilité des écoles et universités et proposer des aménagements de locaux adaptés
- Améliorer l'accompagnement des jeunes pour éviter l'orientation subie
- Développer les autos-écoles adaptées, notamment pour les sourds afin de faciliter l'accès au permis, et proposer des sessions de code adaptées plus régulières sur le Pas-de-Calais

NOS ENGAGEMENTS

En matière de politique éducative

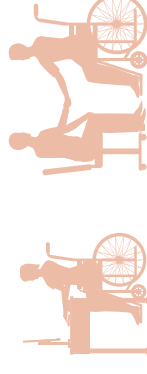
- Le Département apporte déjà des réponses pour améliorer la prise en compte du handicap en milieu scolaire au sein des collèges. Le nouveau partenariat éducatif inclusif qui s'ouvre depuis quelques mois doit permettre de soutenir les initiatives et outiller les professionnels. Ainsi plusieurs actions vont être impulsées cette année en partenariat avec l'Éducation Nationale et devraient répondre aux attentes des jeunes :
 - Actions de sensibilisation
 - Développement de projets innovants et coopératifs au sein des établissements
 - Création ou densification des liens entre les collèges et les ESMS pour faciliter les dynamiques de projets et de coopérations réelles entre les collégiens
 - Poursuite des actions contribution à la promotion du sport partagé dans les collèges
 - Communication sur l'offre adaptée du Département pour alimenter les établissements
 - « Découverte des métiers » en partenariat avec ARPEJEH, une mission de service civique pourrait être envisagée sur la thématique
 - Mise à disposition d'outils auprès des équipes éducatives en mobilisant le réseau canopé et les ressources pédagogiques existantes comme la plateforme Cap école inclusive
 - Proposer un kit d'information pour une scolarité inclusive réussie dans le cadre de la première rentrée en 6^e
- Promouvoir la solution ACCEO pour l'ensemble de la communauté éducative des collèges
- Renforcer les actions de soutien à la parentalité des parents de collégiens en situation de handicap en mobilisant et maillant les outils et réseaux existants sur chaque territoire (carrefour des parents, réseau parentalité 62, services des Maisons du Département Solidarité ...)

- Engager une réflexion avec les services de l'État sur le décrochage scolaire des jeunes en situation de handicap dans le cadre des Plateformes de Suivi et d'Appui aux décrocheurs au regard de l'obligation de formation pour les 16-18 ans

En matière de politique d'insertion sociale et professionnelle

- Organiser des cycles d'information/sensibilisation auprès des professionnels de l'insertion des jeunes sur les différents types de handicap, les solutions, les initiatives pour faire évoluer les pratiques d'accompagnement visant la construction d'un projet professionnel adapté pour les jeunes. Une formation spécifique est envisagée auprès des coaches jeunesse et coordinateurs ASE par la MDPH
- Adapter la charte qualité des structures d'accompagnement avec une bonification de la notation dans le cas de modalités d'accompagnement adaptés et prenant en compte les spécificités du handicap des jeunes suivis
- Labelliser les structures accompagnant des jeunes et des bénéficiaires du revenu de solidarité activité (RSA) en intégrant un module obligatoire de formation « Premiers secours en santé mentale » (programme de formation 2025/2026/2027). L'objectif général est, d'une part de garantir la qualité de l'accompagnement pour l'ensemble des jeunes en insertion et bénéficiaires du RSA du Département et, d'autre part, de valoriser l'investissement des professionnels.
- Solliciter l'État, les EPCI, la Région et les chambres consulaires afin de les inviter à renforcer les actions de sensibilisation des employeurs au recrutement et à l'accompagnement des jeunes en situation de handicap vers l'emploi.
- Dans le cadre de la marque employeur de la collectivité réaliser des portraits inspirants d'agents en situation de handicap pour valoriser au grand public les parcours professionnels et les métiers
- Redéfinir la stratégie d'accueil de jeunes volontaires en service civique en situation de handicap au sein des services du Département
- Impulser une dynamique de coopération entre les associations d'éducation populaire partenaires du Département et les ESMS pour favoriser l'engagement associatif des jeunes en situation de handicap
- Veiller à la prise en compte des besoins spécifiques des jeunes en situation de handicap et de leurs idées dans les plans d'actions relatifs à la mobilité solidaire impulsés par l'État et la Région

Autres réponses à retrouver sur la thématique de lutte contre le harcèlement et les discriminations





L'ACCÈS À LA SANTÉ

Les jeunes ont été amenés à interagir autour des questions de santé et d'accès aux soins.

C'est la thématique qui a été la plus compliquée à aborder. Plusieurs explications peuvent être soulevées. La première réside dans le fait que les démarches relatives à la santé et aux soins sont souvent accompagnées pour cette catégorie d'âge soit par la famille ou les éducateurs. C'est particulièrement vrai pour les jeunes porteurs d'un handicap assez lourd et/ou nécessitant des prises en charge et des traitements importants. Ils n'ont donc pas forcément d'expériences à partager. La deuxième raison est qu'il s'agit d'une thématique assez sensible et intime délicate à aborder en collectif ou lors d'une première rencontre pour des jeunes de 16 à 25 ans.

BON À SAVOIR

Les jeunes et la santé

- ▶ Le passage à l'âge adulte est une étape charnière pour l'ouverture des droits y compris en matière de santé. L'accès aux soins des jeunes, n'est pas toujours garanti. De nombreuses études prouvent que le renoncement aux soins est important pour cette catégorie d'âge. Le suivi régulier de la santé est souvent relégué au second plan tant par les jeunes que par leur entourage au profit d'autres sujets jugés plus préoccupants comme

L'ensemble des problématiques entourant la question de l'accès à la santé et aux soins n'ont pas pu être abordées dans le cadre de ces concertations.

Les questions sont restées très généralistes. La synthèse n'aborde de fait que partiellement les préoccupations et les besoins des jeunes en situation de handicap. Pour approfondir ce sujet, il conviendrait de proposer une autre méthode de recueil de la parole permettant de tisser le lien de confiance (suivi de cohorte sur plusieurs mois par exemple ou questionnaire très précis) ou de proposer un focus groupe de professionnels ou de représentants de jeunes (parole indirecte et retours d'expériences concrètes).

l'insertion ou les pratiques addictives. Les raisons financières, la méconnaissance du système de santé, un sentiment d'invincibilité peuvent l'expliquer. La santé peut être une variable d'ajustement dans les dépenses.

▶ Cette transition vers l'âge adulte est aussi une période durant laquelle les conduites à risque, l'envie de liberté et d'autonomie prennent sur les questions de soins. Entre 15 et 25 ans, la santé n'est pas la priorité et les Français de cette classe d'âge se déclarent à 95 % en bonne santé.

▶ Toutefois, ces réalités divergent en fonction de la famille dans laquelle le jeune grandit. Le suivi de la santé s'effectue d'abord avec l'adulte responsable (exemple : prise de rendez-vous, suivi du calendrier de vaccination, mode de vie...). Ainsi, en fonction du contexte familial et du rapport à la santé et aux soins de la famille, les jeunes peuvent plus ou moins être sensibilisés et attentifs à la santé.

▶ Le système scolaire est le second lieu d'information et d'accompagnement en matière de santé des jeunes. Toutefois, il apparaît qu'entre 15 et 25 ans les actions préventives ou proactives sont moins fréquentes. Ce sont souvent aux jeunes d'aller au-devant de la documentation ou des services disponibles. Les ressources mises à disposition en milieu scolaire sont souvent trop faibles.

Handicap et santé

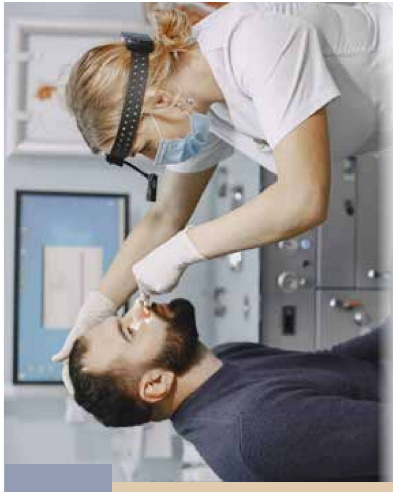
▶ En parallèle, les personnes en situation de handicap se heurtent quant à elles, à de nombreuses difficultés pour accéder aux soins, à la prévention et aux dépistages. Leur qualité de vie est alors impactée. Des progrès sont nécessaires en matière d'accessibilité physique, sensorielle et numérique des structures de soin, des matériels et des équipements. Un manque de formation des professionnels de santé est aussi souligné. L'APF France Handicap souligne que la méconnaissance de certaines déficiences et de leurs conséquences peut amener des réponses inappropriées. Enfin les familles qui accompagnent les personnes en situation de handicap ne sont pas suffisamment prises en compte. Cela entraîne un report, un renoncement aux soins, des ruptures de prises en charge.

▶ Enfin, il est important de noter que cette catégorie d'âge est également marquée par des habitudes de vie qui nuisent à leur santé (pratiques addictives, alimentation, sédentarité...). De plus, les récentes études montrent également des indicateurs particulièrement dégradés en matière de santé mentale. La COVID-19 a impacté brusquement cette génération, confrontée à une crise sanitaire inédite aux conséquences sans précédent. Ils ont été affectés rapidement, avec des impacts encore aujourd'hui, par des troubles comme l'anxiété, la peur, la diminution de leur sommeil. Les actualités internationales, considérées comme anxiogènes, affectent la santé mentale des jeunes créant une génération plus pessimiste (guerre, environnement, crise économique, sociale et politique...).

▶ Ainsi, le sujet de la santé des jeunes et celui de la santé des personnes en situation de handicap sont sensibles et délicats. De nombreuses études constatent des obstacles importants en matière d'accès à la santé. Toutefois, peu d'analyses se penchent spécifiquement sur la catégorie des jeunes en situation de handicap.

LES CONSTATS DES JEUNES

Être responsable dans ses démarches de soin ne ressort pas clairement dans les propos des jeunes. Ce sont des démarches principalement accompagnées, soit par l'entourage du jeune, soit par la structure d'hébergement au regard de l'âge (surtout pour les jeunes mineurs), de la complexité de certains handicaps ou des obstacles dans l'accessibilité des structures de soin supposant un intermédiaire.



Cela pose des problèmes pour certains jeunes. En effet, être accompagné par un parent, un proche ou un éducateur revêt à la fois un caractère rassurant, facilite les interactions, permet des explications sur la situation ou des traductions du discours médical; tout en posant des problèmes de confidentialité. Les jeunes ne revendiquent pas clairement de rendez-vous auprès des professionnels de santé seuls mais ils soulignent à demi-mot que cela peut être une difficulté.

Les jeunes ayant grandi dans des familles présentant des dysfonctionnements ou très éloignées des questions de santé, n'ont pas toujours bénéficié d'un suivi attentif de leur santé pendant l'enfance. Ils n'ont pas toujours bénéficié de conseils préventifs et d'accompagnement suffisant pour préparer la transition vers l'âge adulte. Si la famille a bénéficié d'un accompagnement socio-éducatif, les démarches de soin ont souvent été entamées et facilitées. Les jeunes

des professionnels qui semblent bien identifiés et appréciés par les étudiants en situation de handicap. La question de l'accessibilité des structures de soin remonte également. Cela ne porte pas forcément sur l'accessibilité physique mais plutôt sur des adaptations nécessaires pour les handicaps cognitifs ou sensoriels. Les difficultés à se repérer, les difficultés de lecture et de compréhension des signalétiques et la surstimulation sont relevées (lumière, bruits...).

Les structures particulièrement attentives et adaptées sont à l'inverse bien repérées. Les jeunes et leurs accompagnants privilégient donc les rendez-vous auprès de ces professionnels formés et adaptant leur pratique quitte à allonger les délais de prise en charge. Les difficultés de mobilité et le manque de transports en commun remontent une fois de plus et entravent l'accès aux structures de soin.

On manque d'interprète. À Calais, y a très peu d'interprètes, ou alors ils sont loin. Y a pas dans tous les hôpitaux, y en a Lille.

La plupart des établissements rencontrés fait le choix de proposer des interventions de professionnels de santé directement dans l'établissement ou assurent l'organisation des suivis médicaux au sein de l'équipe (médecin, infirmier, psychologue). Les problématiques d'accès peuvent toutefois quand même se poser pour certains spécialistes non intégrés dans l'équipe de l'établissement. Les délais pour obtenir des rendez-vous auprès des spécialistes sont trop longs.

Toutefois, les questions relatives à l'isolement et la solitude ont été évoquées à plusieurs reprises indirectement. Les jeunes soulignent le besoin de contact, d'échanges avec d'autres jeunes soit porteurs

Moi j'ai des choses à dire justement. C'est pas facile de se faire des amis ou d'avoir une petite amie quand on a un handicap comme le mien.

J'ai pas trop envie d'en parler. Ça me gêne.

Parmi les jeunes rencontrés, aucun ne connaît les maisons des adolescents ou les centres de santé sexuelle du Département.



Il faudrait une association, une communauté où on partage tout ce qu'on aime, ce qu'on partage comme mal être pour qu'on puisse nous comprendre.

Je pense qu'il faudrait aussi avoir des actions pour apprendre à se faire des amis

Je n'ai pas eu beaucoup l'opportunité dans ma vie comme aujourd'hui, de m'exprimer, de donner mon avis et ça fait du bien.

LES IDÉES DES JEUNES

- Proposer des check-up spécifiques aux jeunes en situation de handicap
- Faciliter l'accès à un médecin généraliste
- Rendre le discours médical plus simple à comprendre, proposer des pictogrammes et des traductions en langue des signes
- Avoir plus d'interprètes ou des professionnels qui signent notamment dans les hôpitaux du Pas-de-Calais, et que ce soit plus adapté comme l'exemple de Lille
- Développer les lieux de discussion et d'échanges et d'expression libre sur le vécu, parcours et les expériences de vie des jeunes en situation de handicap dans la continuité de ces concertations.
- Proposer davantage de lieux de sociabilité avec des pairs ou avec des jeunes sans handicap pour favoriser les rencontres et le partage entre jeunes
- Être accompagné dans le développement des relations amicales, amoureuses et être soutenu pour faire face aux émotions vécues

La parole aux professionnels

Quand les jeunes sont en structure ou chez leurs parents ce sont principalement les adultes qui gèrent les démarches pour eux. Les jeunes eux-mêmes n'identifient pas ces rendez-vous, accueil et prise

soins en charge adaptés, difficultés à recruter les profils, turnover dans les structures, etc.

Les professionnels défendent le droit à une seconde chance. De nombreux jeunes en situation de handicap sont accompagnés dans leurs démarches de soin mais les encadrants et les parents cherchent à les autonomiser et responsabiliser. Toutefois, certaines expériences témoignent de peur du médecin, d'incompréhension face au corps médical et donc de renoncement au soin, d'absence au rendez-vous qui entraînent une radiation du jeune dans la patientèle

avec handicaps mentaux sont soulignés comme des initiatives très favorables et facilitantes pour une autonomie progressive. Ces structures sont souvent rattachées à un établissement médico-social ou une association référente qui facilite alors les démarches liées à la santé et l'intervention de professionnels du soin.

du praticien.

Le passage à l'âge adulte est souvent synonyme de transfert d'établissement pour certains jeunes. L'offre est parfois inadaptée pour les problématiques des jeunes. Cela génère une perte de repères et des ruptures. La proposition de développer des offres de logement alliant soin et hébergement est remontée. L'exemple de l'habitat inclusif ou des appartements en semi-autonomie pour les adultes

NOS ENGAGEMENTS

- Poursuivre le travail de communication pour mieux faire connaître les maisons des ados et les centres de santé sexuelle auprès des jeunes en situation de handicap et de leur famille
- Faire connaître la solution ACCED pour faciliter la mise en relation des personnes sourdes ou malentendantes avec les services du Département notamment centre de santé, centres de santé sexuelle, maisons des ados
- Promouvoir un accueil adapté dans les centres de santé départementaux, centres de santé sexuelle et maisons des ados
- Poursuivre les actions de formation des professionnels des centres de santé, centres de santé sexuelle et des maisons des ados aux différentes formes de handicap
- Travailler sur des supports d'information et de communication dédiés aux jeunes en langage clair sur les questions de santé
- Engager avec la faculté de médecine une réflexion pour développer des bilans de santé réalisés par des étudiants en médecine auprès de jeunes en situation de handicap
- Apporter une information scientifique de santé, avec une communication de pair à pair avec l'aide d'un expert (programme repair santé avec UnisCité notamment)
- Faire connaître les sites ressources tels que <https://www.sante.fr/carte-thematique/annuaire-de-laccessibilite-des-cabinets> ou <https://handisoins.fr/>
- Conforter le partenariat avec les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) pour approfondir ces questions et s'assurer d'une réponse adaptée pour les jeunes en situation de handicap
- Poursuivre le soutien aux structures de prévention pour aller au-devant des jeunes
- Aux côtés de la CAF, mobiliser les espaces de vie sociale et les centres sociaux sur les questions d'aller vers les jeunes en situation de handicap pour faciliter leur intégration dans la vie locale et faciliter le développement du lien social
- Proposer des actions de sensibilisation et d'information sur la vie affective et sexuelle en s'appuyant notamment sur le centre de ressources INTIMAGIR.



LE HARCELEMENT ET LES DISCRIMINATIONS

Sur la thématique du harcèlement et des discriminations, les jeunes ont exprimé facilement leurs réalités et leur vécu. Leur parole est sincère et transparente. De nombreux exemples concrets ont pu être partagés avec les animateurs. Ils sont repris ci-après de manière brute pour en conserver la profondeur et la couleur.

En droit, une discrimination est un traitement défavorable qui doit généralement remplir deux conditions cumulatives: être fondé sur un critère défini par la loi (sexe, âge, handicap...) et relever d'une situation visée par la loi (accès à un emploi, un service, un logement...). À ce jour, la loi reconnaît plus de 25 critères de discrimination, dont le handicap.

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique et/ou psychologique. Il s'exerce de manière physique et/ou en ligne (le cyberharcèlement), dans toutes les sphères de la vie (dans le couple, famille, école, travail, association, clubs sportifs, la rue...).

L'inaccessibilité des infrastructures, les stigmatisations et les préjugés sont des obstacles fréquents auxquels sont confrontés les jeunes en situation de handicap ce qui les prive de leurs droits fondamentaux. Les histoires partagées portent principalement sur les moments à l'école, en formation, au sport.

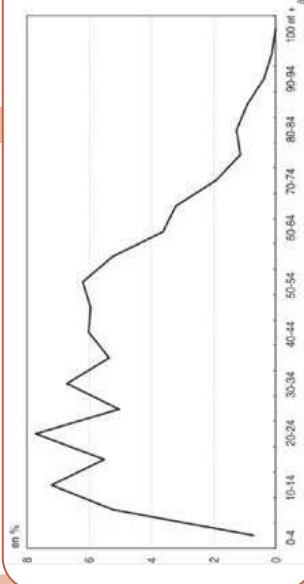
Chaque jeune rencontré a pu évoquer la nécessité de sensibiliser, parler, communiquer, rendre visible le handicap sous toutes ces formes pour changer le regard. C'est une étape essentielle pour eux.

- ▶ Dans son rapport d'activité 2024, et pour la 8^e année consécutive, le Défenseur des droits constate que le handicap, est le premier facteur de discriminations en France. Le handicap représente 22 % des saisines reçues, suivi par l'origine (15 %), l'état de santé (9 %) et le sexe (4 %). Ces discriminations concernent principalement l'emploi (public puis privé) ainsi que l'éducation et la formation.
- ▶ L'absence ou la faible performance des mécanismes de signalement adaptés et le manque de sensibilisation sur ce sujet sont pointés du doigt.

LES PERSONNES HANDICAPÉES DÉCLARENT JUSQU'À CINQ FOIS PLUS SOUVENT DES DISCRIMINATIONS LIÉES À LEUR SANTÉ, LEUR HANDICAP OU LEUR ÂGE QUE CELLES SANS HANDICAP



- ▶ D'après l'étude INSEE « les discriminations liées au handicap et à la santé » de 2010, les adultes de 25 à 54 ans sont 2 fois plus touchés par le handicap que les jeunes. Mais le handicap ou l'état de santé ne provoquent des discriminations que chez un quart d'entre eux. A l'âge adulte, les situations de discriminations sont plus ou moins fortement ressenties et donc moins souvent déclarées que chez les jeunes. Ainsi 31 % des 25-54 ans atteints de troubles cognitifs déclarent des discriminations liées à la santé et au handicap contre 45 % des moins de 25 ans.
- ▶ Ces discriminations recouvrent des moqueries, des insultes, des traitements injustes, des mises à l'écart, des refus de droit pour raison de santé ou de handicap.



Note: déclaration de la personne interrogée, d'un parent si elle est mineure de moins de 16 ans.
Lecture : entre 10 et 14 ans, 72 % des personnes déclarent avoir subi des discriminations au cours de leur vie, pour des raisons liées au handicap ou à la santé.
Source : INSEE, enquête Handicap santé 2008 - volet ménages

L'étude INSEE de 2024 présente des chiffres préoccupants. Le taux de personnes en situation de handicap déclarant avoir été discriminées est plus élevé que pour les personnes sans handicap. Les femmes en situation de handicap sont particulièrement touchées, cumulant les inégalités liées à leur handicap et à leur genre. Elles sont plus fréquemment victimes de violences et de discriminations. Ce portrait met en avant cette problématique majeure de l'invisibilisation des violences et discriminations subies par les personnes en situation de handicap.

Discriminations
Les personnes handicapées, comme se voir refuser un emploi, un logement, un bien ou un service dans le cadre du handicap. Ils incluent l'absence d'aménagement raisonnable (de l'espace public, du poste de travail, etc.) ou d'environnement accessible pour permettre aux personnes d'exercer leurs droits ou de profiter de leurs libertés.

Source INSEE, France Portrait social, Édition 2024.

45 % des jeunes souffrant de déficiences cognitives déclarent avoir subi des discriminations, contre 33 % des jeunes souffrant de déficiences sensorielles, telles que de graves problèmes de vue ou d'audition. Les mises à l'écart touchent plus les jeunes atteints de déficiences cognitives : 64 % déclarent au moins une discrimination contre 51 % des jeunes souffrant de troubles moteurs et 38 % de handicaps sensoriels.

Ces écarts de discriminations entre types de handicap s'atténuent à l'âge adulte.

LES CONSTATS DES JEUNES

L'inaccessibilité des lieux, équipements, des moyens de transport a été évoqué par chacun des jeunes rencontrés, au travers de toutes les thématiques, directement ou indirectement, à partir d'illustrations concrètes de situations vécues. Les aménagements peuvent exister mais dans la pratique produisent des discriminations ou ne s'adaptent pas à tous.

L'accessibilité des transports est un sujet central pour les jeunes. C'est un frein pour l'accès à l'école, à l'emploi, aux activités culturelles, de loisirs, sportives, à l'accès aux droits, aux démarches administratives, aux soins,

à la vie sociale au sens large. C'est un sujet essentiel pour les jeunes.

Moi ça me pose problème de demander à quelqu'un d'amener la rampe. Je ne vois pas pourquoi je devrais demander à quelqu'un de venir ouvrir la porte et de demander à mettre une rampe. Pour moi la rampe elle devrait être fixe. Quand quelqu'un de valide rentre dans un magasin, il rentre comme ça comme si de rien n'était sans que personne ne le voit de trop. Moi quand je veux rentrer, je ne peux pas dire que je suis une bête de foire mais tout le monde regarde. Et dès fois j'ai juste envie d'être tranquille. C'est pas tout le temps agréable.

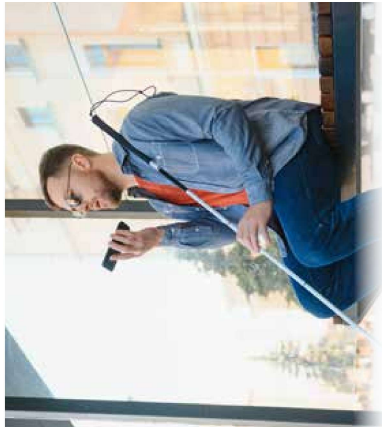
Les jeunes évoquent des moqueries, plus souvent mis à l'écart. Ils du harcèlement, des situations de vivent des jugements de valeur mises à l'écart à l'école de manière concernant leurs capacités. Ce récurrente. Les jeunes atteints de sont des situations douloureuses déficience intellectuelle semblent et pas toujours accompagnées ou

En vrai je me sens bien à l'école, mais des fois c'est chez moi que je ne me sens pas bien.

C'est plus avec les gens du lycée et du collège que j'ai subi du harcèlement. Des moqueries. Plus aujourd'hui. Je n'en ai pas parlé, je l'ai gardé pour moi. Des fois j'essaie avec les psychologues, mais ça marche pas.

Moi j'oserais pas en parler parce que j'ai peur qu'on me critique encore. Une fois j'en avais parlé dans mon ancien collège, à des personnes en qui j'avais confiance, et elles ont été en reparler. Je me suis fait harceler. Ça a commencé en 6^e ça a continué un peu en 5^e et 4^e. Je voulais plus aller à l'école. J'étais pas bien. Le soir j'arrivais pas à m'endormir. Je voulais tellement partir que... Je voulais rien faire. Au collège les adultes ne me croyaient pas.

Je suis très timide. Quand je parle après je me dis "pourquoi tu parles" parce que je sais que les gens ils se moquent. C'est difficile de parler en public. J'ai toujours un blocage. J'ai envie d'y aller, de parler avec la personne, mais je me dis que si elle dit "H non j'ai pas envie de lui parler", je vais reculer. J'ai peur qu'ils ne comprennent pas parce qu'à des moments je bégaye.



Les jeunes passent beaucoup de temps en ligne. Ils l'évoquent facilement : derrière les écrans, le harcèlement et les violences continuent. C'est même une réalité très frappante.

Les jeunes se sentent incompris, exclus. Ils demandent à être reconnus comme des personnes à part entière et à être écoutés et pris en considération par le monde des adultes.

Leurs histoires partagées traduisent une vraie résilience.

Dans les magasins, quand on n'est pas compris, on a l'impression qu'on dérange les personnes, du coup après on n'ose plus demander parce qu'on fait répéter.

Moi je préviens les personnes en disant que je suis sourd, mais des fois on me répond « je vous explique plus tard », mais pourquoi plus tard ?

Je voudrais qu'on sache que nous aussi on peut faire des projets avec plein de monde. Je veux sensibiliser. Pas se faire insulter. Dire qu'on n'est pas différent.

Au début, quand je voyais les autres élèves normaux, j'avais un peu de frustration, mais avec le temps, j'ai appris... Comment dire ? Je me suis dit, j'ai un handicap, oui. Je vie mais de façon différente c'est bon.

LES IDÉES DES JEUNES

- Développer des cellules d'écoute, des salles dédiées aux problèmes de harcèlement dans les milieux scolaires
- Créer des moments dédiés à la parole à l'école notamment
- Mettre en place des « boîtes aux lettres » dans les établissements scolaires pour faciliter le témoignage anonyme et discret ou la dénonciation de faits de harcèlement
- Développer par tous les moyens et dès que c'est possible, la sensibilisation, aux handicaps, toute la diversité des formes de handicap, valoriser des parcours de vie, témoignages notamment les handicaps invisibles
- Travailler à une accessibilité plus universelle notamment avec des aménagements fixes et des constructions plus inclusives (établissements recevant du public, espaces publics, transports, bâtiments culturels, patrimoniaux, commerciaux...)
- Adapter les transports en commun et créer des applications et des affichages plus faciles à comprendre avec des illustrations pour faciliter les déplacements (écrans en gare en langage des signes, mots plus simples, pictogrammes...)
- Mettre en place des structures qui auraient un rôle d'interlocuteur unique pour toutes les démarches du quotidien pour éviter de multiples refus ou des difficultés d'accès, les erreurs d'orientation
- Réduire les délais de traitement pour les demandes d'aides et éviter les avances de frais

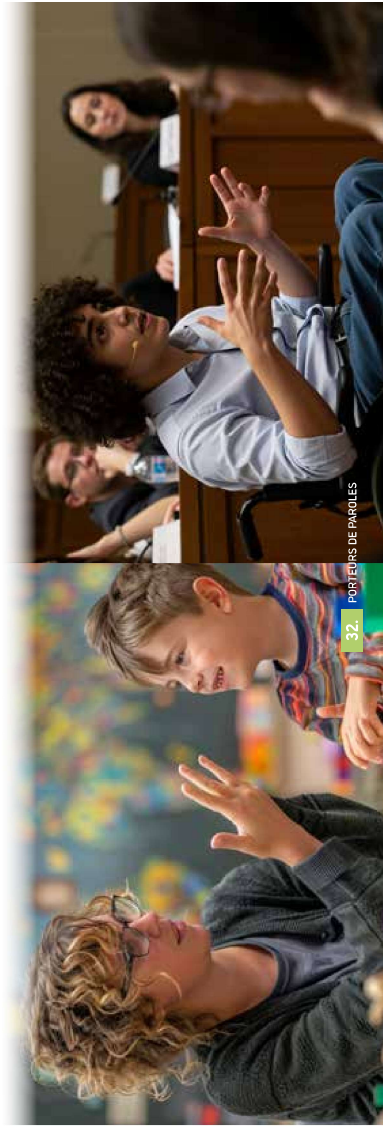
NOS ENGAGEMENTS

- Proposer une campagne de communication grand public pour lutter contre les violences, le harcèlement et les discriminations vécues par les personnes en situation de handicap,
- Collaborer avec l'Éducation Nationale pour promouvoir le programme PHARE* et s'assurer d'une attention particulière aux collégiens en situation de handicap
- Poursuivre le dispositif Démocratie et courage** avec la Fédération Léo Lagrange dans les collèges, pour lutter contre les discriminations
- Poursuivre l'organisation des Journées de cohésion des collégiens en 6^e qui traitent du bien vivre ensemble
- Poursuivre le soutien au dispositif « Promeneurs du net » et accompagner les initiatives de prévention en ligne
- Mieux faire connaître les maisons des ados, les structures de prévention, d'information jeunesse du département
- Interpeler la Région, les syndicats de transports du Pas-de-Calais et la SNCF pour une meilleure prise en compte des demandes des jeunes et les intégrer dans les adaptations à venir des modalités de transports, dans les plans d'actions relatifs à la mobilité solidaire
- S'appuyer sur le budget ESS et le dispositif Pépites62 pour favoriser le développement d'initiatives en matière de lien social et valoriser les idées des jeunes pour les rendre pleinement acteurs.

Au regard de la définition d'une discrimination, une grande partie des propositions faites sur les autres thématiques contribue à lutter contre les discriminations faites aux jeunes en situation de handicap.

* PHARE : programme de lutte contre le harcèlement à l'école. C'est un plan national de prévention du harcèlement qui vise à prévenir et repérer toute situation d'intimidation et de harcèlement afin de protéger chaque élève. C'est une démarche qui engage l'ensemble de la communauté éducative. Il s'applique depuis 2023 aux écoles, collèges et lycées. Cela s'appuie sur des équipes ressources, des élèves ambassadeurs, une plateforme digitale. L'ensemble des actions menées par les établissements scolaires donnent lieu à l'attribution d'un label.

** Démocratie et Courage : programme d'éducation à la citoyenneté et contre les discriminations initié en France par la Fédération Léo Lagrange. Il s'agit de proposer des interventions durant le temps scolaire (agrément de l'Éducation nationale) et de proposer des modules également dans les structures accueillant des jeunes de 12 ans et plus. Il fait l'objet d'un soutien financier dans le Pas-de-Calais par le Conseil départemental depuis 2012.





NOS ENGAGEMENTS

En matière d'accès au sport, à la culture, aux loisirs et aux vacances

- Promouvoir et diffuser les sites <https://trouvetonparasport.france-paralympique.fr/#/> et <https://www.handiguide.sports.gouv.fr/> auprès des jeunes pour favoriser la connaissance des pratiques sportives adaptées et les clubs à proximité
- Inciter les clubs sportifs du Pas-de-Calais à s'inscrire sur le site <https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>
- Poursuivre la stratégie engagée par la collectivité en matière d'accompagnement des clubs sportifs à l'accueil de sportifs en situation de handicap et le soutien des comités départementaux handisport et sport adapté
- Inventorier les structures culturelles accessibles disposant du matériel permettant aux personnes en situation de handicap de bénéficier des spectacles et les diffuser sur le site pasdecalais.fr (exemple : salles de spectacles/théâtres proposant des pièces accessibles)
- Rendre plus visible l'aide départementale au départ en vacances en toute autonomie auprès des structures accueillant et accompagnant des jeunes en situation de handicap (dispositif Sac à dos) et envisager une aide complémentaire pour les jeunes en situation de handicap
- Faire connaître, via Pas-de-Calais Tourisme, l'offre d'hébergement touristique et les activités du Département adaptées en diffusant le guide existant, notamment sur le site <https://www.jeunesdu62.fr>
- Développer des actions de sensibilisation aux risques des réseaux sociaux et développer les actions d'éducation aux médias pour les prémunir des dangers notamment pour les jeunes avec handicaps mentaux en s'appuyant notamment sur les associations d'éducation populaire

En matière de politique éducative

- Mener à bien le nouveau partenariat éducatif, en collaboration avec l'Éducation nationale pour mieux répondre aux besoins des collégiens en situation de handicap (sensibilisation, développement de projets coopératifs, promotion du sport partagé, découverte des métiers, kit d'information pour une scolarité inclusive réussie dans le cadre de la première rentrée en 6^e)
- Promouvoir la solution ACEO pour l'ensemble de la communauté éducative des collèves
- Renforcer les actions de soutien à la parentalité des parents de collégiens en situation de handicap en mobilisant et maillant les outils et réseaux existants sur chaque territoire (carrefour des parents, réseau parentalité 62, services des Maisons du Département Solidarité...)
- Engager une réflexion avec les services de l'État sur le décrochage scolaire des jeunes en situation de handicap dans le cadre des Plateformes de Suivi et d'Appui aux décrocheurs au regard de l'obligation de formation pour les 16-18 ans

En matière d'insertion sociale et professionnelle

- Organiser des cycles d'information/sensibilisation auprès des professionnels de l'insertion des jeunes sur les différents types de handicap, les solutions, les initiatives pour faire évoluer les pratiques d'accompagnement visant la construction d'un projet professionnel adapté pour les jeunes. Une formation spécifique est envisagée auprès des coaches jeunesse et coordonnateurs ASE par la MDPH
- Adapter la charte qualité des structures d'accompagnement avec une bonification de la notation dans le cas de modalités d'accompagnement adaptés et prenant en compte les spécificités du handicap des jeunes suivis
- Labelliser les structures accompagnant des jeunes et des bénéficiaires du revenu de solidarité activité (RSA) en intégrant un module obligatoire de formation « Premiers secours en santé mentale » (programme de formation 2025/2026/2027).
- Solliciter l'État, les EPCI, la Région et les chambres consulaires afin de les inviter à renforcer les actions de sensibilisation des employeurs au recrutement et à l'accompagnement des jeunes en situation de handicap vers l'emploi.
- Dans le cadre de la marque employeur de la collectivité, réaliser des portraits inspirants d'agents en situation de handicap pour valoriser au grand public les parcours professionnels et les métiers
- Redéfinir la stratégie d'accueil de jeunes volontaires en service civique en situation de handicap au sein des services du Département
- Impulser une dynamique de coopération entre les associations d'éducation populaire partenaires du Département et les ESMS pour favoriser l'engagement associatif des jeunes en situation de handicap
- Veiller à la prise en compte des besoins spécifiques des jeunes en situation de handicap et de leurs idées dans les plans d'actions relatifs à la mobilité solidaire impulsés par l'État et la Région

En matière d'accès à la santé et aux soins

- Poursuivre le travail de communication pour mieux faire connaître les maisons des ados et les centres de santé sexuelle auprès des jeunes en situation de handicap et de leur famille
- Faire connaître la solution ACCEO pour faciliter la mise en relation des personnes sourdes ou malentendantes avec les services du Département notamment centre de santé, centres de santé sexuelle, maisons des ados
- Promouvoir un accueil adapté dans les centres de santé départementaux, centres de santé sexuelle et maisons des ados
- Poursuivre les actions de formation des professionnels des centres de santé, centres de santé sexuelle et des maisons des ados aux différentes formes de handicap
- Travailler sur des supports d'information et de communication dédiées aux jeunes en langage clair sur les questions de santé
- Engager avec la faculté de médecine une réflexion pour développer des bilans de santé réalisés par des étudiants en médecine auprès de jeunes en situation de handicap
- Apporter une information scientifique de santé, avec une communication de pair à pair avec l'aide d'un expert (programme repair santé avec UnisCité notamment)
- Faire connaître les sites ressources tels que <https://www.sante.fr/carte-thematique/annuaire-de-laccessibilite-des-cabinets> ou <https://handisoins.fr/>
- Conforter le partenariat avec les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) pour approfondir ces questions et s'assurer d'une réponse adaptée pour les jeunes en situation de handicap
- Poursuivre le soutien aux structures de prévention pour aller au-devant des jeunes
- Aux côtés de la CAF, mobiliser les espaces de vie sociale et les centres sociaux sur les questions d'aller vers les jeunes en situation de handicap pour faciliter leur intégration dans la vie locale et faciliter le développement du lien social
- Proposer des actions de sensibilisation et d'information sur la vie affective et sexuelle en s'appuyant notamment sur le centre de ressources INTIMAGIR.

En matière de lutte contre le harcèlement et les discriminations

- Proposer une campagne de communication grand public pour lutter contre les violences, le harcèlement et les discriminations vécues par les personnes en situation de handicap,
- Collaborer avec l'Éducation Nationale pour promouvoir le programme PHARE et s'assurer d'une attention particulière aux collégiens en situation de handicap
- Poursuivre le dispositif Démocratie et courage avec la Fédération Léo Lagrange dans les collèges, pour lutter contre les discriminations
- Poursuivre l'organisation des journées de cohésion des collégiens en 6^e qui traitent du bien vivre ensemble
- Poursuivre le soutien au dispositif « Promeneurs du net » et accompagner les initiatives de prévention en ligne
- Mieux faire connaître les maisons des ados, les structures de prévention, d'information jeunesse du département
- Interpeller la Région, les syndicats de transports du Pas-de-Calais et la SNCF pour une meilleure prise en compte des demandes des jeunes et les intégrer dans les adaptations à venir des modalités de transports, dans les plans d'actions relatifs à la mobilité solidaire
- S'appuyer sur le budget ESS et le dispositif Pépites62 pour favoriser le développement d'initiatives en matière de lien social et valoriser les idées des jeunes pour les rendre pleinement acteurs.

L'ensemble de ces engagements fera l'objet d'un suivi au titre de la politique handicap et de la politique jeunesse de la collectivité; et intégrera les instances de pilotage des délibérations cadres référentes (Engagement handicap et Objectif Jeunes62), portées respectivement par Karine Gauthier et François Lemaire.

REMERCIEMENTS

Le Département tient à remercier pour avoir rendu possible cette démarche d'aller vers:

- l'ensemble des jeunes qui ont participé aux interviews, ateliers collectifs, questionnaires
- l'institut médico éducatif Louis Blériot de Wimille
- l'institut des jeunes aveugles de Lille
- le centre d'éducation des jeunes sourds d'Arras
- Unis Cité Calais
- la Faculté d'Artois
- l'association sourires d'autistes
- la mission locale de l'Artois
- Le club de rugby de Saint-Omer
- La fondation Hopale
- L'ensemble des agents du Département qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à ce projet

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Mission Jeunesse et Citoyenneté

RAPPORT N°4

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025

PORTEURS DE PAROLES : QUAND LES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP S'EXPRIMENT

« Je voudrais qu'on sache que nous aussi on peut faire des projets avec plein de monde. Je veux sensibiliser. Pas se faire insulter. Dire qu'on n'est pas différent. »

Ces quelques mots résument les propos des 141 jeunes rencontrés dans le cadre de la démarche jeunesse et handicap menée en 2025.

Ces 141 jeunes sont à mettre en perspective avec les 17,9% des 15-29 ans qui en France ont au moins une altération fonctionnelle importante : sensorielle, motrice, physique, liée à la mémoire ou la concentration (données 2022 de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS)).

Dans le cadre de son projet de mandat, le Département a fait de la jeunesse et du lien social deux enjeux transversaux aux 3 pactes délibérés en 2022. Les engagements du Département se sont déclinés plus opérationnellement à travers l'engagement handicap voté par le Conseil départemental du 25 septembre 2023 et la délibération « objectif jeunesse 62 : pour une génération des possibles », du Conseil départemental du 29 janvier 2024.

Le projet de mandat porte par ailleurs l'ambition de développer les démarches « d'aller vers » les habitants, pour mieux prendre en compte leurs attentes et leurs besoins au sein des politiques départementales.

Ces trois marqueurs se retrouvent pleinement dans l'action « jeunesse et handicap » qui a été mise en œuvre d'avril à novembre 2025 avec pour objectif d'aller vers les jeunes en situation de handicap du Pas-de-Calais, accompagnés par la collectivité ou ses partenaires, afin d'échanger sur leur parcours, leurs difficultés, leurs idées et en assurer une valorisation.

Ainsi 6 concertations avec des associations (Uniscité, Ferme Sénéchal), des établissements d'accueil de jeunes en situation de handicap (institut médico-éducatif de Wimille, institut de jeunes aveugles, centre d'éducation des jeunes sourds) ou encore à la faculté d'Artois ont été organisées.

En parallèle des questionnaires ont été proposés lors d'évènements sur les territoires et des portraits de jeunes ont été réalisés.

4 thématiques de concertation structuraient la démarche :

- l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs et aux vacances ;
- l'accès à la santé et aux soins ;
- l'accès à l'éducation, à la formation et l'emploi ;
- le harcèlement et la discrimination.

Le document intitulé « Porteurs de parole : quand les jeunes en situation de handicap s'expriment », joint au présent rapport, est la capitalisation des constats opérés par les jeunes et de leurs propositions pour améliorer la situation des personnes en situation de handicap dans le Pas-de-Calais.

Il formule pour chaque thématique des pistes d'actions :

- des actions que le Département s'engage à développer : adaptation de dispositifs départementaux, formations des professionnels de la collectivité, action de sensibilisation ;
- des sujets d'interpellation des institutions et collectivités compétentes : transport, aménagement des espaces publics, accueil adapté chez les professionnels de santé, inclusion à l'école...

Il est proposé à la collectivité de se saisir de ce plaidoyer « Porteurs de parole : quand les jeunes en situation de handicap s'expriment » pour innover dans les réponses locales et contribuer à construire une société plus inclusive sur le Pas-de-Calais pour les jeunes porteurs de handicap.

Il convient de statuer et le cas échéant :

- de prendre acte du constat des jeunes en situation de handicap dans les termes du document joint en annexe du présent rapport, dressé dans le cadre de la démarche jeunesse et handicap ;
- de s'engager sur le principe des pistes d'actions et d'orientations à mettre en œuvre en réponse aux problématiques identifiées dans le cadre de cette démarche, telles que reprises en annexe du présent rapport.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 24/11/2025.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 24/11/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY